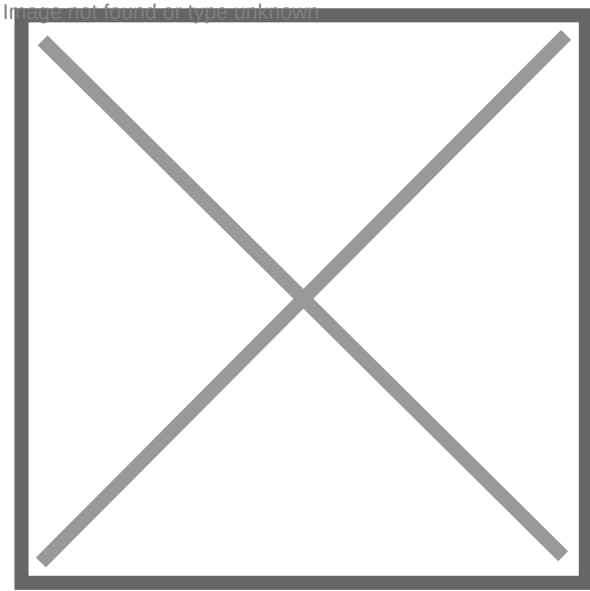




Réparation voiture droit et règlement du garagiste

Par **natcocotte**, le **09/05/2011** à **16:58**

Bonjour,rrnrnJ'ai fait réparer ma voiture il ya 6 mois maintenant le garagiste m'a changé et facturé le tendeur pour la courroie de l'alternateur, pièce facturée neuve et cette pièce 6 mois après est déjà défectueuse. rnrnJ'aimerais savoir s'il vous plait quel recours puis je avoir cette pièce m'a été facturée 92,00 € pour une golf III cab pour une pièce neuve je trouve que l'usure est un peu prématurée ? rnrnMerci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **18:15**

Soit le garagiste reconnait et vous change gratuitement la pièce, soit vous devrez faire expertiser le véhicule

Par **natcocotte**, le **10/05/2011** à **08:35**

je vous remercie de m'avoir donner une réponse

Par **rita76**, le **09/11/2012** à **17:05**

jai mi mon 4x4 kia chez opel kia rue constantine a rouen depuis le 25 avril 2012 un devis

de 1750 euro que j'ai signé bon pour accord il change le calculateur programmatique à 15h30 il fonctionne à 17h30 il ne démarre plus une autre pièce à lacher cout 350 euro ht j'ai donc pris un avocat en fait il on fait une mauvaise manipulation et il on grille une autre pièce ensuite il dit que c'est la faute du garage précédent de plus il me facture des frais de garage 950 euro vraiment culoter si vous devez réparer votre voiture surtout ne la mettre pas chez eux